

Délibération

n° 2025-09

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance :** Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 20	Représenté(e) par 0	Excusé(e) donne pouvoir à 10	Excusé(e) 5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-09-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGE Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants. Pour les Centres de Gestion cette obligation a été instituée par le décret n°2020-554 du 11 mai 2020.

Ce DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

L'exécutif doit donc présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-09-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'article L2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, modifié par le décret n°2020-554 du 11 mai 2020,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration,

Article 1 : de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 10 février 2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-09-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025